

ALGER

Extract of Alger républicain



<http://alger-republicain.com/La-Federation-Nationale-des-1039.html>

La Fédération Nationale des Travailleurs Retraités appelle à baisser l'impôt sur les pensions des retraités

- Lutttes sociales en Algérie -
Publication date: mardi 1er janvier 2013

Description:

KS

in El Watan

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

du 25 décembre 2012

La Fédération nationale des travailleurs retraités (FNTR) revient à la charge en appelant le gouvernement à réduire l'impôt sur le revenu global (IRG) des pensions des retraités comprises entre 25 000 DA et 50 000 DA.

Cette Fédération, affiliée à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), a réitéré, dans une résolution adoptée à l'issue d'une session de sa commission exécutive fédérale, tenue le 19 décembre, transmise hier à l'APS, sa demande d'exonération de l'IRG pour toutes les pensions inférieures à 25 000 DA dans le but d'améliorer en tant soit peu les revenus des retraités. La FNTR revendique également le rétablissement de l'article 15 de la loi 83-12 relative à la retraite, dans sa version originale, pour permettre l'octroi d'une majoration pour conjoint égale à 600 fois le montant horaire du salaire national minimum garanti (SNMG).

Dans cette optique, elle constate que la majoration pour conjoint, relevée de 1731 DA à 2500 DA, attribuée en novembre dernier, n'a pas été servie aux pensions minimum ayant un complément différentiel, alors que l'article 5 de la loi 83-12 stipule que cette majoration doit être décomptée séparément et venir en plus du minimum légal. « Cette mauvaise interprétation par la Caisse nationale des retraites (CNR) doit être rectifiée », a indiqué la Fédération, qui réclame dans ce sillage l'abolition de toute forme de discrimination concernant les retraites proportionnelles et sans condition d'âge ayant atteint 60 ans.

Cela en leur permettant de bénéficier des mêmes avantages servis aux titulaires de pensions normales, telles la validation des années du service national et la pension minimum. L'application du taux de revalorisation sur le montant de la pension et non sur l'avantage principal, comme c'est le cas aujourd'hui, figure parmi les revendications de la FNTR, ainsi que le remboursement par l'Etat à la CNR des quelque 600 milliards de dinars dépensés pour la prise en charge des pensions de retraite proportionnelle et sans condition d'âge.

En matière de Sécurité sociale, les membres de la commission exécutive fédérale de la FNTR demandent la suppression totale du contrôle médical pour les retraités et leurs conjoints âgés de 65 ans et plus. Ils demandent également la non-limitation du nombre d'ordonnances par trimestre et le relèvement du seuil de 2000 DA à 5000 DA par ordonnance pour le remboursement des médicaments, sans passer par le contrôle médical. L'Algérie compte plus de 2 millions de retraités. Près de la moitié d'entre eux perçoivent des pensions mensuelles inférieures au SNMG qui est de 18 000 DA. L'inflation galopante a mis à rude épreuve cette catégorie de personnes aux besoins importants, notamment sur le plan santé.

R. S.